

Séance du mercredi 05 avril 2017

~~~~~

L'an deux mille dix-sept, le cinq avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Villars les Bois sous la présidence de Monsieur Philippe CHASSERIEAU, président; d'après les convocations en date du 31 mars 2017.

*Présents :*

- Délégués de Migron : M. Alain POTTIER, M. Bernard VICENTY, Mme Agnès POTTIER,
- Délégués de Villars les Bois : M. Fabrice BARUSSEAU, Miguel TAUNAY,
- Délégués du Seure : Mmes Sylvie BOULETREAU, Geneviève THOUARD, M. Philippe CHASSERIEAU.

*Absent : Néant*

M. Bernard VICENTY a été nommé secrétaire de la séance.

## ===== Ordre du Jour =====

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 février 2017**
- **Ouverture de postes d'adjoint technique et adjoint administratif**
- **Matériel**
- **Programmation des travaux en commun**
- **Questions diverses**

=====

### **1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 février 2017**

Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

### **2- Ouverture de postes : adjoint technique et adjoint administratif**

Monsieur le Président, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Comité Syndical le 1<sup>er</sup> janvier 2013,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique territorial et deux postes d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe,

Monsieur le Président propose à l'assemblée la création de ces trois postes permanents à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité des membres présents, la modification du tableau des emplois comme proposée :

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017,

\* Filière : technique - Cadre d'emploi : adjoint technique,

Grade : adjoint technique territorial - ancien effectif : 0 / nouvel effectif : 1

\* Filière : administrative - Cadre d'emploi : adjoint administratif,

Grade : adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe - ancien effectif : 0 / nouvel effectif : 2

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

Le tableau des effectifs s'établit ainsi au 1<sup>er</sup> mai 2017 :

| Grades                                                  | TC/TNC | Emploi autorisé | Pourvu   | Non pourvu |
|---------------------------------------------------------|--------|-----------------|----------|------------|
| Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe           | TNC    | 1               | 1        | 0          |
| Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe | TC     | 1               | 1        | 0          |
| Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe | TNC    | 1               | 1        | 0          |
| Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe             | TC     | 1               | 1        | 0          |
| Adjoint technique                                       | TC     | 3               | 2        | 1          |
| Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe     | TC     | 1               | 1        | 0          |
| <b>Total</b>                                            |        | <b>8</b>        | <b>7</b> | <b>1</b>   |

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, approuve le tableau des effectifs présenté répertoriant 8 postes dont 7 pourvus au 1<sup>er</sup> mai 2017.

### **3- Matériel**

#### Utilisation du désherbant

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le commercial des Etablissements TARDY ; M. TONICELLI est venu faire une démonstration de plusieurs types de matériel qui présentent une alternative à l'utilisation du désherbant.

4 types de matériels ont été testés : le City Cut de Pellenc, un chalumeau à air pulsé, un motoculteur et une brosse.

Les 5 agents techniques étaient présents ainsi que Messieurs Alain POTTIER et Bernard VICENTY

Le City Cut a été prêté pour une semaine afin que tous les agents puissent l'utiliser sur les trois communes. Les agents de Migron sont satisfaits du matériel. Celui du Seure n'est pas convaincu de l'efficacité et pour celui de Villars les Bois, il n'y a pas d'intérêt car cela ralentit le travail.

M. Fabrice BARUSSEAU revient sur l'interdiction d'utilisation du désherbant. En effet, la loi proscrie désormais son utilisation dans tous les lieux publics et où les écoulements d'eaux sont importants (trottoirs, caniveaux...). Cependant, il existe des exceptions pour les cimetières qui ne sont pas considérés comme des espaces verts de promenade et les lieux où l'utilisation d'un autre système de désherbage peut être dangereux pour la sécurité des agents intervenants (par exemple le nettoyage de l'axe des voies communales).

M. le Président rappelle qu'il va être de plus en plus compliqué d'utiliser du désherbant car la pollution, notamment sur l'eau est réelle. En effet, plusieurs forages ont été fermés car impropre à la consommation humaine en raison du taux de pesticides supérieur à la limite légale. Il souhaiterait demander aux Ets TARDY la possibilité de louer le chalumeau à air pulsé sur une durée plus longue.

M. Sylvie BOULETREAU demande alors que l'usage du désherbant soit limité au strict nécessaire. Cependant, elle pense qu'il faut attendre pour investir dans un nouveau matériel. Elle propose d'utiliser plus souvent le rotofil pour couper l'herbe et non plus la supprimer.

#### Tracto-pelle

Il est décidé d'acheter un nouveau matériel et s'orienter vers un engin d'occasion ayant les mêmes caractéristiques que l'actuel.

#### Remorques

Monsieur le président informe l'assemblée que les remorques appartiennent à chacune de 3

communes en leur nom propre, alors que tout le gros matériel est propriété du SIVOM. Il propose de régulariser la situation en incorporant les 3 remorques dans le patrimoine du SIVOM. Ainsi, chaque commune devra en exprimer le souhait par une délibération du conseil municipal et le SIVOM entérinera la décision à l'issue de cette procédure.

#### Tracteurs tondeuse Kubota

Les 3 tondeurs ont eu la même panne, à savoir la casse des pattes de vérin de direction. Monsieur le Président à demande la prise en charge des réparations par les Ets TARDY pour défaut de fabrication. A suivre.

#### Camion Mercedes

Monsieur le Président indique que le contrôle technique du camion goudronneuse est prévu le 06 avril à 8h45 à Louzignac.

### **4- Programmation des travaux en commun**

#### \* Enrobé :

La mise en œuvre de l'enrobé est terminée pour les trois communes. La quantité totale utilisée est de 20 tonnes, répartie comme suit :

- Migron : 9 tonnes
- Villars les Bois : 7 tonnes
- Le Seure : 4 tonnes

Fournisseur : Liants Charentais à Jarnac

Tarif : 60 €HT la tonne + 8 € HT/t pour le transport

#### \* Débernage :

- Le Seure aurait 5 km de route (soit 10 km d'accotement) à déberner – 1 journée
- Villars les Bois : pas de débernage
- Migron : à voir

A prévoir en semaine 16 suivant les disponibilités de l'entreprise JAGUENAUD

#### \* Broyage :

Il est prévu de faire les travaux à deux tracteurs pour le premier passage.

**Les fêtes de ponts seront à dégager préalablement pour les rendre plus visible.**

- Le Seure : 2 jours
- Migron : 5 jours
- Villars les Bois : 2 jours

A prévoir en semaine 18 et 19 avec William TROCHUT et Jean-Paul MICHAUD

#### \* Point à temps

A prévoir en juin

#### \* Terrain de boules (Le Seure)

Il y aura besoin d'un agent supplémentaire entre le 12 et le 14 avril. Jérémy OSINSKI viendra donc aider Jean-Paul MICHAUD suivant l'avancée des travaux.

#### \* Four Chez Lunaud (Villars les Bois)

Après la pose de la charpente, il faut réaliser la couverture et terminer le parement en moëllons.

A prévoir 6 jours à répartir en 3 fois 2 jours avec trois agents. (Jean-Paul MICHAUD, Jérémy OSINSKI et William TROCHUT) en fonction de la météo et du temps disponible.

*\* Fossé à buser (Villars les Bois)*

Il y a le busage d'un fossé à réaliser le long de la RD 731 Chez Bruneaud. Prévoir 2 jours avec deux agents. (Jérémy OSINSKI et Jean-Paul MICHAUD)

### **5- Questions diverses**

- Philippe CHASSERIEAU : demande l'avis de l'assemblée concernant la transmission du planning prévisionnel de travail pour les agents techniques. Avis favorable.

- Agnès POTTIER : demande des explications concernant la participation de la commune de Migron qui a augmentée. Le réajustement tient compte de la charge du contrat Avenir de Corentin MARCOU qui doit être supportée intégralement par la commune de Migron puisque ce dernier a été recruté pour travailler uniquement sur Migron. Alors qu'au paravent, la charge avait été répartie par erreur sur les trois communes selon la clé de répartition applicable aux agents techniques.

- Miguel TAUNAY : demande des précisions sur les vêtements de travail.

Monsieur le Président répond qu'il est mis à disposition des agents techniques une tenue par an composée d'une parka, de deux pantalons et d'une paire de chaussures de sécurité. Les éléments leur sont délivrés par le secrétariat de date à date. Ils devront ramener les vêtements uniquement s'ils doivent être remplacés suite à un incident.

La qualité des chaussures doit être un critère de choix important.

Le fournisseur actuel est le CACC à Cognac.

La prochaine réunion est fixée au mercredi 03 mai 2017 à 19h00 à la mairie de Migron.

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 21h10 et ont signé au registre les membres présents*